



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juin 2026

DATE DE CONVOCATION
19 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Jacqueline DALLA TORRE), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Dominique XOLIN jusqu'à 20h15), M. Sébastien DONET, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Sarah ROUILLON), M. Simon GEVREY (pouvoir de M. Jérôme MASSON), Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE, M. Martial MATHIRON, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Laurent POST, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Paul MURANO), Mme Marie-Jo TROUSSEL, M. Dominique XOLIN (arrivé à 20h15).

Étaient absents : Mme Denise ALLEMAND, Mme Jacqueline DALLA TORRE (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à M. Daniel BAUCHET), M. Jérôme MASSON (pouvoir à M. Simon GEVREY), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Sylvain PORCHEROT, Mme Sarah ROUILLON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Vincent CROUZIER. Absent de 18h30 à 20h15).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au développement économique, à la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.

Membres en exercice	45	Délibération n°25/06/2026/14
Présents	33	Objet : <u>Approbation du Contrat Local de Santé 2026 2030</u>
Pouvoirs	08	
Votants	42	

Vu la délibération n°28/03/2024 en date du 28/03/2024, approuvant le déploiement d'un Contrat Local de Santé (CLS),

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, dans son Projet de Territoire 2023-2033, ambitionne le déploiement d'un Contrat Local de Santé (CLS). De plus, ce projet s'inscrit dans la continuité de la Convention Territoriale Globale (CTG) renouvelée en 2025, dont l'objectif stratégique n°10 vise à « lutter contre les inégalités sociales par le biais de la santé », notamment par la création d'un CLS.

En effet, l'objectif premier d'un CLS est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et d'améliorer la santé, pour tous les habitants d'un territoire et notamment les plus fragiles. Sa mise en œuvre permettra de mieux coordonner les politiques publiques en la matière sur le territoire et de mener des actions adaptées aux besoins de sa population.

Le CLS décline localement les priorités du Projet Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté, établi par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté (ARS). Le CLS est donc coconstruit avec l'ARS qui en sera cosignataire.

Le CLS a été construit en plusieurs étapes :

1. Un diagnostic de territoire en santé (avril-septembre 2025), basé sur :
 - Un portrait du territoire et de sa population,
 - Une enquête auprès des habitants,
 - Des rencontres avec les acteurs du territoire.

Il a permis de dégager les enjeux et thématiques majeures d'interventions et a été présenté en Conseil Communautaire le 18/09/2025.

2. La définition d'orientations stratégiques de travail, lors du premier Comité de Pilotage le 24/09/2025 :
 - Axe 1 : renforcement de l'accès aux soins, aux services et aux droits,
 - Axe 2 : Prévention et promotion de la santé,
 - Axe 3 : Accompagnement du vieillissement ou/et du handicap,
 - Axe 4 transversal : Santé mentale.
3. Une réflexion collective et une démarche participative (octobre 2025-janvier 2026), qui visait à élaborer un programme d'actions à mettre en œuvre, pour chacune des orientations stratégiques.

Trois groupes de travail ont été constitués (1 pour chaque axe), composés de professionnels de santé et du médico-social du territoire (y compris agents des services communautaires), d'élus et d'habitants.

4. La rédaction de fiches-actions (janvier-février 2026), à partir des idées d'action émises par les groupes, et regroupées, travaillées et articulées entre elles.

Le CLS rédigé a été validé :

- Par l'ARS Bourgogne-France-Comté le 16/03/2026, après relecture et commentaires,

- Par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le 29/05/2026,
- Enfin, par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, le 22/06/2026.

Considérant que le projet de CLS est joint en annexe ainsi que la liste des fiches action,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Contrat Local de Santé 2026-2030,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à le signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 25 juin 2026

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER